



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies

Dix-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique II : Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies) (A/70/348/Add.7 et Corr. 1). Au cours de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements supplémentaires avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 25 novembre 2015.



2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2016 au titre des 35 missions politiques spéciales et des questions transversales connexes, et ses cinq additifs portent sur les besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/70/348/Add.1 à 5). Les questions intéressant toutes les missions politiques spéciales seront traitées dans le rapport principal du Comité consultatif (A/70/7/Add.10), tandis que les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI seront présentées dans ses rapports correspondants (A/70/7/Add.11 à 15). Le Secrétaire général présente les prévisions budgétaires pour le Bureau de son Envoyé spécial pour le Yémen (groupe thématique I) dans un additif distinct (A/70/348/Add.6)¹ et le Comité leur consacra un rapport qui paraîtra sous la cote A/70/7/Add.16.

3. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a demandé un crédit de 1 124,4 millions de dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/70/6 (Sect. 3), par. 3.96 à 3.100). Les observations et recommandations du Comité sur le montant des ressources demandées, et notamment sur la diminution de 6 millions de dollars découlant de « gains d'efficacité » [voir A/70/7, par. II.3 c)], figureront dans son rapport principal (A/70/7/Add.10), qui traitera également d'autres questions transversales relatives aux ressources demandées, y compris les opérations aériennes, les voyages, les mesures de sécurité et les coefficients utilisés aux fins de l'affectation, entre autres, des véhicules et du matériel informatique.

II. Mandat et ressources nécessaires pour 2016

A. Historique et mandat

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que dans sa résolution 2235 (2015), le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU) pour une période d'un an, jusqu'au 30 septembre 2016, avec possibilité de prorogation si nécessaire. Les activités initiales menées par le Mécanisme pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015 ont été financées au moyen d'un crédit de 1 051 200 dollars destiné à couvrir les dépenses que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager par sa résolution 68/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015, dépenses qui se rapportent notamment à la création de 21 postes temporaires.

5. Dans son rapport, le Secrétaire général précise également que le Mécanisme est chargé d'identifier dans toute la mesure possible les personnes, entités, groupes ou gouvernements qui ont perpétré, organisé ou commandité l'utilisation comme armes, en République arabe syrienne, de produits chimiques, y compris toxiques, tels que le chlore, ou qui y ont participé d'une manière ou d'une autre. Le

¹ Au paragraphe 10 de son rapport principal (A/70/348), le Secrétaire général explique pourquoi il a présenté un additif distinct.

Mécanisme intervient dans les cas où la Mission d'établissement des faits de l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques détermine ou a déterminé que des produits chimiques, y compris toxiques, tels que le chlore, ont été utilisés ou ont probablement été utilisés comme arme en République arabe syrienne. Il coopérera avec plusieurs départements de l'ONU² ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, selon que de besoin, et l'OIAC, et travaillera en coordination avec d'autres organisations partenaires, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), selon qu'il convient (voir A/70/348/Add.7 et Corr.1, par. 1 à 8).

6. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le Mécanisme coopérerait étroitement avec l'OIAC en ce qui concerne l'échange d'informations et la coordination de ses activités aux niveaux tant opérationnel que décisionnel, conformément à la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour qu'il les approuve, des recommandations établies en coordination avec le Directeur général de l'OIAC concernant la création et le fonctionnement du Mécanisme, y compris des éléments de son mandat. Le Comité a également été informé que, conformément aux dispositions de la résolution, l'OIAC collaborerait avec le Mécanisme afin de lui assurer un accès total à l'ensemble des informations et des preuves recueillies ou établies dans le cadre des enquêtes menées sur certaines allégations, y compris, mais non exclusivement, aux dossiers médicaux, aux enregistrements et transcriptions d'entretiens et aux documents. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme travaillerait de manière indépendante et ne rendrait pas compte directement à l'OIAC, mais uniquement au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, conformément aux dispositions de la résolution (voir également par. 16 ci-après).

B. Ressources nécessaires pour 2016

7. Le rapport du Secrétaire général donne un aperçu des hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016 dans le cas du Mécanisme, ainsi que des ressources nécessaires pour la même période, qui s'élèvent à un montant net de 5 030 800 dollars (ibid., par. 13 à 18). En plus de ces ressources, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale pour pourvoir aux besoins matériels et techniques du Mécanisme (voir par. 18 ci-dessous).

² Dont le Bureau des affaires de désarmement, le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau des affaires juridiques et le Département de l'appui aux missions.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant nécessaire pour 2016</i>
	<i>Total</i>
Personnel civil	3 759,9
Dépenses opérationnelles	1 270,9
Total	5 030,8

1. Personnel civil

8. Comme indiqué au tableau 2, le montant de 3 759 900 dollars prévu au titre du personnel civil doit permettre de financer 27 postes temporaires pendant neuf mois, en vue de contribuer à la mise en œuvre du mandat du Mécanisme.

Tableau 2
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2016	–	1	2	2	5	8	3	–	21	–	6	27	–	–	–	27

9. Il a été précisé au Comité consultatif que le Mécanisme comprendra un groupe de direction indépendant composé de trois membres, dirigé par un Sous-Secrétaire adjoint et comprenant deux adjoints de classe D-2, qui sera chargé de superviser le Bureau politique et le Bureau d'enquête pour ce qui est des questions de fond. Un Chef du personnel (D-1), qui ne fera pas partie du groupe de direction, supervisera tout ce qui a trait aux questions d'administration. Le Mécanisme sera épaulé par un certain nombre d'administrateurs et d'agents des services généraux. Le Comité, qui en avait fait la demande, a reçu un organigramme du Mécanisme (voir annexe I) et une description détaillée des postes proposés (voir annexe II), qui sont récapitulés ci-dessous. Les trois composantes du Mécanisme sont les suivantes :

a) Un Bureau politique, basé à New York, qui fournira des analyses politiques, des conseils juridiques et des conseils scientifiques, assurera les relations avec les médias et apportera un appui administratif, et qui sera doté de cinq postes [2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], et comprendra une antenne dotée d'un poste P-4 à Damas;

b) Un Bureau d'enquête, basé à La Haye, qui sera chargé d'effectuer des analyses chimiques et médicales, de mener des travaux de criminalistique,

d'analyser les armes et munitions militaires, de mener des enquêtes et d'étudier toutes informations pertinentes, et qui sera doté de 10 postes [1 D-1, 3 P-5, 4 P-4 et 2 G(AC)];

c) Un Bureau d'appui à la planification et aux opérations, basé à New York, qui aura pour tâche d'appuyer le Groupe politique et le Groupe des enquêtes, et qui sera doté de huit postes [2 P-4, 2 P-3 et 4 G(AC)].

10. Le Comité consultatif note que les fonctions d'appui administratif (au titre des ressources humaines, des voyages et de la comptabilité) du Bureau d'appui à la planification et aux opérations seront exercées par six agents des services généraux (Autres classes) occupant des emplois de temporaire (voir aussi annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces emplois se répartiront comme suit : un assistant d'équipe (G-5), qui sera chargé d'épauler le groupe de direction; un assistant d'équipe (G-5), qui sera chargé d'épauler le Bureau politique; un assistant administratif (G-5) et un assistant de gestion de l'information (G-6), qui seront chargés d'épauler le Bureau d'enquête. En outre, le Bureau d'appui à la planification et aux opérations à New York sera doté de deux emplois de temporaire (G-6), dont les titulaires exerceront respectivement les fonctions d'assistant à la gestion des ressources humaines chargé d'apporter un appui administratif à la gestion des ressources humaines et aux voyages, et les fonctions d'assistant administratif chargé de fournir un appui aux activités budgétaires et financières.

11. Le Comité consultatif considère que les emplois d'assistant à la gestion des ressources humaines et d'assistant administratif, tous deux chargés de fournir un appui administratif, font quelque peu double emploi. **Le Comité administratif estime donc que, compte tenu de la taille réduite du Bureau d'appui à la planification et aux opérations à New York et du Mécanisme en général, un seul emploi d'agent des services généraux (Autres classes) devrait être suffisant pour fournir des services d'appui administratif et d'appui connexe nécessaires au personnel de tous les niveaux, et que les montants prévus pour les objets de dépense autres que les postes devraient être révisés en conséquence.**

12. Le Secrétaire général note qu'aucun taux de vacance de postes n'a été appliqué aux fins du calcul des dépenses de personnel du Mécanisme, dans la mesure où tous les emplois proposés devraient être pourvus d'ici à janvier 2016 (ibid., par. 17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 6 novembre 2015, 10 agents avaient été recrutés en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses susmentionnée; 11 candidats avaient été sélectionnés et étaient en attente de l'autorisation de détachement de la part de l'organisation qui les employaient ou de l'achèvement des arrangements contractuels pertinents; et six emplois étaient encore vacants, mais des candidats devaient être recrutés d'ici au 1^{er} janvier 2016. Il a également été précisé au Comité que les candidats devant être affectés à La Haye avaient été sélectionnés et attendaient que les arrangements contractuels entre l'ONU et les organisations employant ces candidats, dont l'OIAC, l'OMS et INTERPOL, soient conclus. Dans les cas où un fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU reste attaché à son poste pendant son détachement auprès du Mécanisme, le poste devenu vacant dans le service qui l'emploie est pourvu à titre temporaire pendant la durée de son détachement. Le Comité a également été informé que la nomination des candidats recrutés avant le 1^{er} janvier 2016 était liée à l'approbation des crédits nécessaires pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2015, et que celle-ci pourrait être renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 sous réserve que les prévisions de dépenses soient approuvées.

2. Dépenses opérationnelles

13. Le Comité consultatif a reçu les informations reproduites dans le tableau 3 au sujet des prévisions de dépenses opérationnelles du Mécanisme en 2016.

Tableau 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
Dépenses opérationnelles		
1. Installations et infrastructures	1 118,6	915,9
2. Communications	18,5	10,4
3. Informatique	123,7	81,2
4. Fournitures et accessoires	10,1	–
Total	1 270,9	1 007,5

14. D'après les renseignements qui ont été communiqués au Comité consultatif, les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures comprendraient des dépenses au titre de l'achat de mobilier de bureau (227 900 dollars), de la location de locaux (202 700 dollars) et de l'aménagement et de la rénovation de locaux à New York et à La Haye (688 000 dollars). À ce sujet, le Comité, qui avait demandé des précisions, a été informé que le Mécanisme était sur le point de conclure avec l'OAIC un accord portant sur la sous-location de locaux à usage de bureaux au siège de l'OAIC à La Haye, pour un loyer symbolique comprenant la fourniture de mobilier de bureau, les frais de chauffage, d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi que l'entretien courant et le nettoyage. Les prévisions pour 2016 ne comprenaient donc pas de dépenses au titre de la location de locaux à La Haye.

15. Les dépenses prévues au titre du matériel et des équipements techniques se rapportent au matériel de protection individuelle, au matériel de transmissions spécialisé, au matériel de sécurité et de sûreté, aux véhicules blindés, ainsi qu'aux interprètes, chauffeurs et agents de sécurité supplémentaires qui accompagneront chaque véhicule lors des déplacements en République arabe syrienne. À ce sujet, le Comité consultatif, qui avait demandé des précisions, a été informé que certains des équipements susmentionnés se trouvaient sur place en République arabe syrienne depuis la précédente Mission conjointe, et pourraient être utilisés si nécessaire.

16. Le Secrétaire général indique dans son rapport que pour assurer le bon fonctionnement d'un dispositif garantissant la sécurité des informations confidentielles, il convient notamment de concevoir et de mettre en service un système de gestion des dossiers s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de protection efficace garantissant la sécurité de toutes les informations obtenues ou produites par le Mécanisme dans l'exercice de ses fonctions [ibid., tableau 1, indicateur de résultats b)]. S'agissant des ressources demandées au titre des communications et des services informatiques³, le Comité consultatif a été informé

³ En particulier l'achat de matériel de communications (10 400 dollars) et de services de communication par réseaux commerciaux (8 100 dollars); et l'achat de matériel informatique (81 200 dollars) et de services informatiques (42 500 dollars).

qu'il s'agissait essentiellement d'assurer l'autonomie du Mécanisme, notamment par la mise en place d'un réseau sécurisé et de protocoles de gestion de l'information connexes. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le Mécanisme s'était tenu en rapport avec le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de l'informatique et des communications et l'OAIC au sujet de la mise en place d'un réseau doté d'un dispositif de contrôle de l'accès très rigoureux, afin d'assurer une séparation stricte entre les informations détenues par l'OAIC et celles détenues par Mécanisme. Le Département de la sûreté et de la sécurité avait également fourni une assistance et des conseils pertinents.

17. Le Comité consultatif recommande que les dépenses opérationnelles proposées par le Secrétaire général soient approuvées, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 11 ci-dessus.

3. Ressources extrabudgétaires

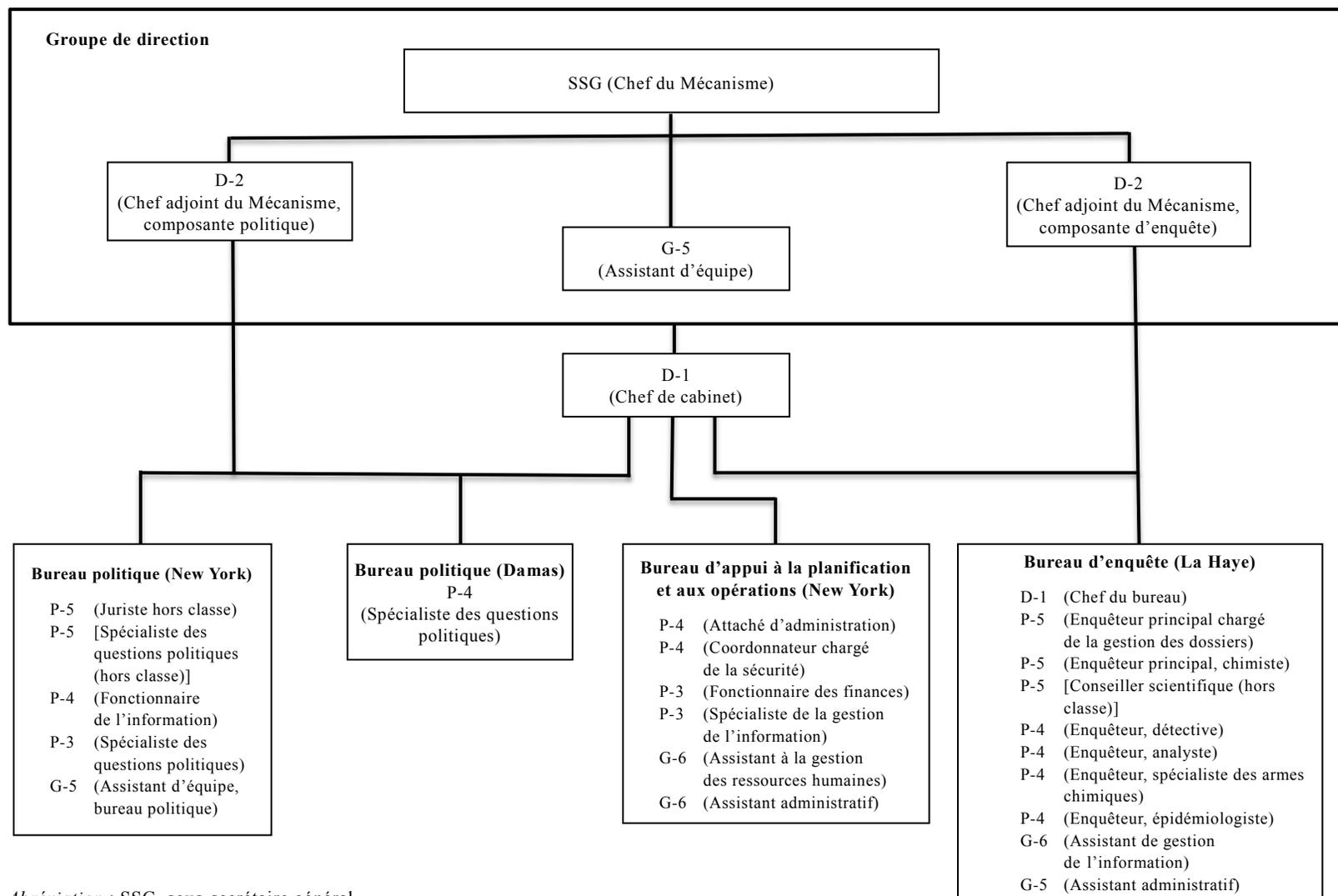
18. Le Secrétaire général indique que le montant des ressources extrabudgétaires demandées pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 (5 millions de dollars) servira à doter le Mécanisme des moyens matériels et techniques dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat (ibid., par. 18). Il a été précisé au Comité consultatif, qui avait posé la question, que le Mécanisme devrait avoir obtenu la moitié des ressources extrabudgétaires dont il a besoin d'ici à décembre 2015. En particulier, les coûts afférents au déploiement du personnel, y compris les frais de voyage, aux services de traduction et d'interprétation et au recours à des modes de transport sécurisés à l'intérieur de la République arabe syrienne et dans d'autres pays, seraient exclusivement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui explique qu'aucune ressource ordinaire n'a été demandée au titre des voyages pour 2016.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

19. Les ressources demandées au titre du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (Groupe thématique II), énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général (A/70/348/Add.7 et Corr.1), ne sont pas incluses dans les ressources proposées pour les 35 missions qui se poursuivent, d'un montant net de 566 321 700 dollars, comme indiqué dans le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348). Le Comité consultatif note que si les prévisions au titre du Mécanisme étaient incluses, le montant estimatif total des ressources demandées pour 2016 au titre de 36 missions politiques, dont 35 missions qui se poursuivent et la nouvelle mission, serait de 571 352 500 dollars en chiffres nets. Le Comité recommande que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du Mécanisme pour 2016 soient approuvées, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 11 et 17 ci-dessus, ainsi que de celles figurant dans son rapport principal (A/70/7/Add.10).

Annexe I

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, organigramme pour 2016



Abréviation : SSG, sous-secrétaire général.

Annexe II

Tableau d'effectifs proposé pour le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies^a

Groupe de direction (New York)

a) Le chef du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies (Sous-Secrétaire général) assurera la direction, la supervision et la gestion générales des activités du Mécanisme, tout en faisant autorité en matière d'analyse et d'évaluation des faits nouveaux aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions. Il sera également chargé de la coordination de ces questions entre l'ONU, l'OIAC et les États Membres. Enfin, il engagera des activités de sensibilisation pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité;

b) Le chef adjoint du Mécanisme (composante politique) (D-2) sera responsable de la composante politique de celui-ci, contribuera à l'élaboration de ses stratégies et politiques d'ensemble et tiendra un rôle consultatif auprès de son chef. Il supervisera la gestion des activités du Bureau politique et coordonnera les travaux de la composante politique et ceux qui sont menés avec les organisations partenaires, les donateurs et les entités diverses, selon qu'il conviendra. Il formulera et mettra en œuvre le programme de travail de fond du Mécanisme pour la composante politique placée sous sa responsabilité;

c) Le chef adjoint du Mécanisme (composante d'enquête) (D-2) sera responsable de la composante d'enquête de celui-ci, contribuera à l'élaboration des stratégies et politiques d'ensemble et tiendra un rôle consultatif auprès de son chef. Il assurera la liaison avec les organisations partenaires et les autorités nationales de maintien de l'ordre pour les questions qui intéressent la composante d'enquête. Il formulera et mettra en œuvre le programme de travail de fond du Mécanisme pour la composante d'enquête placée sous sa responsabilité;

d) Le chef de cabinet (D-1)^b aura pour tâche d'aider le groupe de direction à gérer les activités menées par le Mécanisme et de veiller au respect des délais. Il s'assurera du bon fonctionnement du Mécanisme et fera en sorte que tous les domaines, composantes et sites fonctionnent de manière intégrée et cohérente. Il travaillera en coordination avec l'OIAC et d'autres organisations partenaires ainsi qu'avec des parties prenantes du Secrétariat, selon que de besoin, et supervisera les tâches programmatiques/administratives nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme, y compris la préparation des budgets et l'établissement des rapports sur l'exécution du budget et des programmes;

^a Informations communiquées par le Secrétariat.

^b Le Chef de Cabinet (D-1) ne fait pas partie du groupe de direction mais assure la supervision des tâches administratives des trois composantes du Mécanisme (voir annexe I).

Bureau politique (New York)

e) Le spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) aura pour tâche d'aider le groupe de direction, de procéder à l'analyse des implications des stratégies et mesures envisagées pour les travaux du Mécanisme et de formuler des recommandations y relatives, et de recenser les nouveaux problèmes intéressant les mandats de celui-ci. Il sera également chargé de superviser l'établissement des rapports politiques et celui des rapports, notes de synthèse, éléments de langage et déclarations au nom du Mécanisme et d'y concourir, selon que de besoin;

f) Le juriste hors classe (P-5) occupera les fonctions de conseiller juridique auprès du Mécanisme et traitera une grande diversité de questions, de nature juridique ou autre, très complexes et souvent sensibles. Il donnera des conseils juridiques faisant autorité sur diverses questions très complexes de fond ou de procédure. Il guidera et supervisera également l'examen et l'établissement des principaux contrats, accords, inculpations, dispositions institutionnelles et opérationnelles, demandes, motions et autres documents juridiques, ainsi que les négociations y relatives;

g) Le fonctionnaire de l'information (P-4) élaborera et mettra en œuvre la stratégie de communication du Mécanisme avec les médias et collaborera avec les départements et bureaux de l'ONU et les organisations partenaires pour ce qui concerne l'information, selon que de besoin. Il fera également profiter de ses conseils et de ses compétences spécialisées le groupe de direction du Mécanisme et les hauts fonctionnaires du Bureau politique et du Bureau d'enquête du Mécanisme et il aidera à traiter les demandes des médias;

h) Le spécialiste des questions politiques (P-4) sera affecté à Damas. Il sera chargé de fournir au groupe de direction des informations à jour concernant des questions politiques de fond et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre. Il appuiera également le groupe de direction et le personnel du bureau d'enquête dans l'éventualité où ils effectueraient une mission officielle en République arabe syrienne;

i) Le spécialiste des questions politiques (P-3) assistera le spécialiste des questions politiques (hors classe), y compris en analysant et en suivant l'évolution de la situation politique en République arabe syrienne et dans la région. Il préparera des analyses et établira des documents sur des questions intéressant le Mécanisme et rédigera des notes d'information, des notes de synthèse, des éléments de langage, des discours et une partie de la correspondance pour les membres du groupe de direction;

Bureau d'appui à la planification et aux opérations (New York)

j) L'attaché d'administration (P-4) prodiguera des conseils sur les conditions de service, les obligations, les responsabilités et d'autres questions relatives aux droits et prestations prévus par le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Il dirigera, supervisera et coordonnera la préparation et l'exécution du programme de travail et du budget afin de s'assurer de leur compatibilité avec les priorités et objectifs de travail fixés et de l'utilisation rationnelle des ressources. Il suivra et contrôlera l'utilisation des crédits budgétaires par des examens réguliers, établira des rapports périodiques et ponctuels, établira des rapports de suivi et produira les données correspondantes. Il assurera et suivra

les services d'appui, y compris les achats de fournitures et de services; le transport, les voyages, les communications, le génie et l'appui informatique; les besoins en espaces de bureaux et les demandes de raccordement aux services de distribution et d'entretien; et fournira des conseils en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et des finances;

k) Le coordonnateur chargé de la sécurité (P-4) sera le principal conseiller du chef du Mécanisme pour toutes les questions relatives à la gestion des risques de sécurité et à la préparation aux situations de crise, et il formulera des conseils destinés aux dirigeants du Mécanisme en ce qui concerne les responsabilités en matière de sûreté et de sécurité du personnel. Il suivra et évaluera les conditions de sécurité en République arabe syrienne et dans les pays voisins dans la mesure où les activités du Mécanisme sont concernées, et établira des présentations, des notes, des évaluations, des analyses après action et formulera des recommandations sur les questions de sécurité. Il facilitera la coordination, la planification et la préparation en matière de sécurité entre l'ONU, les autorités du pays hôte et les autorités de facto afin d'appuyer les activités de terrain du Mécanisme. Il s'assurera que le personnel est correctement formé avant qu'il ne soit envoyé sur le terrain et qu'il est régulièrement tenu informé de l'évolution des conditions de sécurité;

l) Le spécialiste de la gestion de l'information (P-3) gèrera les projets impliquant la définition des besoins, la réalisation d'études de faisabilité et d'analyses de gestion, la conception d'applications, ainsi que le développement, la mise en œuvre et le déploiement de systèmes moyennement complexes. Il sera responsable de la conception, de l'installation et de la mise en service du réseau local du Bureau et rédigera les spécifications et normes relatives aux ordinateurs personnels, aux périphériques, aux serveurs réseau et à la connectivité. Il élaborera et mettra également à jour des programmes informatiques exigeant l'intégration de nombreux systèmes interdépendants et s'assurera de la bonne protection des données, de la cohérence du système et de l'existence de contrôles d'accès adaptés;

m) Le fonctionnaire des finances (P-3) suivra l'état des finances et contrôlera les dépenses de sorte qu'elles restent dans les limites autorisées. Il établira les rapports financiers du Mécanisme, en coordination avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;

n) Quatre agents des services généraux (Autres classes) (emplois de temporaire) seront chargés d'épauler le Bureau d'appui à la planification et aux opérations de New York. Deux agents (G-6) assureront un appui administratif pour les questions relevant des ressources humaines, des voyages et de la comptabilité et deux autres (G-5) assureront un appui administratif, comptable et technique au Bureau politique et un appui administratif au groupe de direction;

Bureau d'enquête (La Haye)

o) Le chef du Bureau d'enquête (D-1) appuiera le Mécanisme pour ce qui concerne les activités de planification, de coordination, de direction et de gestion du programme de travail du Bureau afin de favoriser la réalisation d'enquêtes efficaces sur les informations pertinentes à l'appui du mandat d'ensemble du Mécanisme. Il prodiguera également des conseils au groupe de direction sur des questions stratégiques relatives aux activités du bureau, en accordant une attention particulière aux implications techniques et politiques ainsi qu'aux conséquences des actions ou activités prévues. Il se chargera en outre de coordonner l'analyse des informations

fournies par la mission d'établissement des faits de l'OIAC ou d'autres sources mises à la disposition du Mécanisme, examinera les résultats d'enquête communiqués par le bureau et coordonnera et collectera les informations afin d'établir des rapports qui seront utilisés par le Mécanisme dans le cadre de l'exécution de son mandat;

p) L'enquêteur principal (chimiste) (P-5) analysera les informations fournies par la mission d'établissement des faits de l'OIAC ou d'autres sources mises à la disposition du Mécanisme et examinera les données chimiques et autres informations pertinentes pour les activités de celui-ci. Il repérera les indices menant à certains produits chimiques en tenant compte de leurs routes de synthèse en procédant au recensement des matières premières et des précurseurs. Il examinera également les informations disponibles à la recherche d'éléments indiquant la militarisation de produits chimiques toxiques et de leurs vecteurs et procédera à des recoupements afin d'identifier ces produits. Il établira en outre une liste des équipements nécessaires à la collecte et au transport d'échantillons et contrôlera la charge des armes chimiques;

q) L'enquêteur principal chargé de la gestion des dossiers (P-5) dirigera et supervisera les équipes d'enquêteurs, et coordonnera et évaluera les enquêtes. Il définira les modalités et le calendrier des enquêtes et formulera des conseils sur les outils et ressources à utiliser. Il donnera également des conseils stratégiques relatifs aux enquêtes, élaborera ou participera à l'élaboration d'une stratégie d'investigation, et établira et tiendra à jour une liste des dossiers en cours afin que le groupe de direction puisse fixer des priorités et gérer l'ensemble des dossiers;

r) Le conseiller scientifique (hors classe) (P-5) analysera les incidences des stratégies, méthodes et mesures éventuellement applicables aux travaux du Mécanisme et formulera des recommandations à leur sujet. Il identifiera les nouveaux problèmes découlant du mandat de celui-ci et donnera des conseils scientifiques faisant autorité sur diverses questions de fond et de procédure d'une grande complexité ou nouvelles intéressant le Mécanisme;

s) L'enquêteur (épidémiologiste) (P-4) veillera au respect des procédures et politiques établies et établira des rapports et des analyses approfondis, exacts et d'une bonne qualité rédactionnelle. Il offrira des conseils aux dirigeants du Mécanisme et au chef du bureau d'enquête quant aux modalités et au calendrier des enquêtes, formulera des conseils en matière de stratégies d'investigation et participera à l'élaboration d'une méthode en la matière. Il tiendra à jour une liste des dossiers en cours afin de fixer des priorités et de gérer l'ensemble des dossiers, mènera des entretiens cliniques/épidémiologiques et recueillera les déclarations. Il examinera également les dossiers médicaux et les rapports d'entretiens cliniques, veillera à ce que tous les éléments de preuve, éventuels ou pertinents, y compris ceux qui se trouvent au format électronique, soient réunis et mis en sécurité, et s'assurera que les chaînes de transmission des éléments de preuve soient établies et respectées;

t) L'enquêteur (spécialiste des armes chimiques) (P-4) évaluera les accidents impliquant des armes chimiques recensés par les missions d'établissement des faits de l'OIAC et établira des rapports analytiques à l'appui des travaux du Mécanisme en ce qui concerne la nature, la composition, le déploiement et l'utilisation d'armes chimiques ou l'emploi de produits chimiques toxiques industriels comme armes. Il fera des exposés techniques aux équipes d'enquête pour

leur présenter toutes les informations pertinentes concernant les armes chimiques ou les produits chimiques toxiques utilisés comme armes et donnera également des indications sur les applications militaires des armes chimiques;

u) L'enquêteur (analyste) (P-4) mènera des entretiens, recueillera des déclarations et analysera les informations reçues. Il établira et tiendra à jour une liste des dossiers en cours aux fins de fixer des priorités et de gérer l'ensemble des dossiers, et participera également à l'établissement de rapports réguliers complets et concis et d'autres documents écrits;

v) L'enquêteur (détective) (P-4) sera chargé de planifier, d'organiser, de réaliser et de gérer des enquêtes dans le respect du mandat confié au Mécanisme. Il fournira des conseils au Chef du Bureau d'enquête quant aux modalités et au calendrier des enquêtes ainsi qu'aux stratégies d'investigation, et participera à l'élaboration d'une méthode en la matière. Il mènera également des entretiens et recueillera des déclarations;

w) Deux agents des services généraux (Autres classes) (emplois de temporaire) (G-6 et G-5) épauleront le Bureau sur les plans de l'appui informatique et administratif, respectivement.
